

Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE) de la région CENTRE 2012-2015

Introduction

L'intelligence économique, c'est le dispositif par lequel tout acteur économique assure la maîtrise et la protection de l'information qui est essentielle pour ses activités.

La politique publique d'Intelligence économique (PPIE) est l'un des volets de la politique économique de la France. Elle est définie dans la circulaire 5554/SG du Premier Ministre du 15 septembre 2011, et précisée en ce qui concerne sa déclinaison territoriale dans la lettre du Délégué Interministériel à l'intelligence économique (DIE) adressée au préfet de région en date du 23 septembre 2011, qui comprend trois axes :

- **La veille stratégique** : l'Etat doit disposer d'outils de veille et de réseaux humains d'information qui permettront d'informer et d'alerter les hautes autorités de l'Etat et l'ensemble des administrations concernées, afin de faciliter la prise de décision en matière économique.
- **Le soutien à la compétitivité des entreprises et à la capacité de transfert de technologie des établissements de recherche, en priorité au profit des entreprises françaises et européennes** : l'action de l'Etat doit poursuivre un triple objectif :
 - o Fonder le développement de l'industrie et des services à forte valeur ajoutée sur le recours à l'innovation technologique, notamment celle issue de structures de recherche publiques ou relevant de partenariats publics avec les entreprises. L'Etat doit concentrer son action sur la valorisation de la recherche publique.
 - o Favoriser le développement de l'influence de la France et son rayonnement dans les enceintes économiques internationales.
 - o Soutenir les entreprises pour l'investissement à l'étranger et l'exportation.
- **La sécurité économique** : il s'agit d'identifier et prévenir les risques et menaces pesant sur les entreprises et établissements de recherche. Ces risques portent notamment sur le patrimoine économique, scientifique et technologique, l'image et la réputation, ainsi que le capital de l'entreprise. L'Etat doit contribuer à limiter les vulnérabilités et encourager les actions de formation et de sensibilisation des acteurs.

A l'échelon national, le délégué interministériel à l'intelligence économique propose la politique d'IE, dont les orientations sont fixées par un comité directeur d'IE. Le D2IE anime et coordonne la mise en œuvre de cette politique, en liaison avec les représentants des principaux ministères impliqués, et notamment le Service du Haut Fonctionnaire de Défense du Ministère de l'Intérieur (SHFD) et le Service de Coordination de l'Intelligence économique (SCIE) de Bercy.

Le préfet de la région Centre pilote l'action territoriale d'IE des différents services placés sous son autorité. Il délègue la mise en œuvre de cette politique au Secrétaire Général pour les affaires Régionales (SGAR), qui est le coordonnateur régional de l'intelligence économique. Le SGAR s'appuie sur l'ensemble des

services de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre régionale de la politique publique d'intelligence économique territoriale, et notamment la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), qui a la responsabilité des dimensions « Veille économique » et « Soutien à la compétitivité » de l'IE, la Direction Régionale du Renseignement Intérieur (DRRI) et la Gendarmerie nationale du Ministère de l'Intérieur, ainsi que la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD) du Ministère de la Défense, qui traitent plus particulièrement des questions de sécurité économique et de protection des entreprises.

Vu la circulaire 5554/SG du Premier Ministre du 15 septembre 2011 sur l'action de l'Etat en matière d'intelligence économique

Vu la lettre 2011/D2IE/OB/TL/HM/N°9/11112 2011 de la délégation interministérielle à l'intelligence économique au Préfet de la région Centre, en date du 23 septembre

Vu le courrier du Préfet de la région Centre en date du 23 janvier 2012, concernant l'organisation du dispositif régional d'intelligence économique en région Centre

Vu le bilan des actions menées depuis 2009 dans le cadre du SRIE 2009/2012

Vu les conclusions du comité exécutif du SRIE du 2 avril 2012

Le Schéma Régional d'Intelligence Economique 2012/2015 de la région Centre s'articule autour des 5 axes suivants :

1- Structurer et optimiser la gouvernance de l'intelligence économique en région Centre

2- Sensibiliser et former à la démarche d'intelligence économique

3- Promouvoir et soutenir des actions concrètes de sécurité économique

4- Assurer la veille stratégique pour le compte de l'Etat

5- Promouvoir la veille auprès des entreprises pour soutenir leur compétitivité.

AXE 1 : STRUCTURER ET OPTIMISER LA GOUVERNANCE DE L'IE EN REGION CENTRE

Préambule :

Deux des trois volets de la politique publique d'intelligence économique sont tournés vers les entreprises du territoire : un volet sécurité économique et un volet soutien à la compétitivité (veille stratégique, international). Deux comités structurent ces deux orientations clés : le CSAS (Comité de Suivi des Activités Sensibles) et le CCVI (comité Compétitivité/Veille/Influence).

A/ Le CSAS, piloté et animé par la Déléguée Régionale aux Restructurations de Défense (DRRD) au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), rassemble les acteurs spécialisés dans la sécurité économique : la Gendarmerie Nationale, la Direction Régionale du Renseignement Intérieur (DRRI), la Direction de la Protection de la Sécurité et de la Défense (DPSD), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (chargé de mission régional à l'IE – CRIE- et chargé de mission responsable de la filière « industries de défense » de la DIRECCTE) et le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie. L'ensemble des participants dispose d'une habilitation. Ce comité se réunit en moyenne tous les deux mois.

Les services référents en matière de sécurité économique (DRRI, DPSD, Gendarmerie Nationale et le Correspondant Régional IE de la DIRECCTE) accompagnent les entreprises stratégiques du territoire, ainsi que les entreprises victimes d'actions de malveillance en matière économique.

B/ Le CCVI piloté et animé par la DIRECCTE rassemble la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR), la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), le Conseil régional, l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, l'association ADIESA, l'Ordre des experts comptables, l'Agence Régionale d'Innovation et de Transfert de Technologies (ARITT), Oséo, l'Agence Régionale d'Information Stratégique et Technologique (ARIST), l'Université d'Orléans, l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESEM) de Tours-Poitiers et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Il peut accueillir experts et chefs d'entreprise.

Le CCVI coordonne les actions mises en œuvre en région Centre en matière de promotion de la veille stratégique, entre autres à partir des visites assurées par les chargés de mission « développement économique » de la DIRECCTE, et par les partenaires. Il se réunit 2 à 3 fois par an.

Le comité exécutif du SRIE composé du SGAR, de la DIRECCTE, de la DRRI, Gendarmerie, DPSD, conseil régional, Université d'Orléans, ESEM, CCIR, ARITT, ARIST et INPI réunit les 2 comités deux fois par an et dresse un bilan des actions menées. Il prépare le comité stratégique régional de l'IE.

Le Comité stratégique régional se réunit une fois par an sous la présidence du Préfet de région. Il rassemble l'ensemble des acteurs régionaux de l'IE. Ce comité assure le suivi et la validation des actions menées en région à partir des grandes orientations arrêtées en matière d'IE territoriale.

Action 1.1 : Evolution du CSAS :

Pilote : SGAR

- Renforcement des échanges entre le CSAS et le Service Régional d'Information Générale (SRIG), en tant que coordonnateur des SDIG départementaux. Le SRIG, au contact de nombreuses entreprises du territoire, sera invité aux CSAS afin d'améliorer les échanges d'informations sur les entreprises stratégiques.
- Renforcement des échanges entre le CSAS et la Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects (DRDDI). La DRDDI sera invitée aux CSAS, en tant qu'acteur de la sécurité intérieure.
- Amélioration de l'accompagnement des entreprises stratégiques en difficulté économique, avec l'appui du Commissaire au Redressement Productif. L'articulation avec le commissaire au redressement productif sera précisée aux référents IE.
- Mise en place avec la DIRECCTE d'une formation adaptée en développement économique destinée aux référents sécurité économique : information sur l'économie régionale et sur les outils du développement économique, connaissance des filières majeures, des pépites/ETI et de leurs vulnérabilités, des acteurs et des outils utiles aux entreprises en développement économique. Pour que ces référents soient notamment encore plus à l'écoute des entreprises qu'ils accompagnent, un premier module intitulé « orienter les entreprises en demande de soutien public » a été organisé en préfecture par le Préfet le 8 juin 2012 :

Action 1.2 : Evolution du CCVI :

Pilote : DIRECCTE

- Promotion systématique de la thématique de « veille stratégique » par les membres du CCVI lors de leurs visites d'entreprises, notamment par les chargés de mission « développement économique » et le chargé de mission IE de la DIRECCTE, en particulier dans le cadre de leur suivi des ETI et Pépites.
- Mise en place d'une formation « sécurité » de base aux chargés de mission « développement économique » ainsi qu'à d'autres partenaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Réseau Centre Innovation ...).
- Mise en place d'une représentation des pôles de compétitivité au sein du CCVI, par un des pôles à déterminer.

Action 1.3 : Améliorer la coordination entre le réseau « sécurité économique » et le réseau « compétitivité ».

Pilote : DIRECCTE

Le CRIE participant aux deux comités (CSAS et CCVI) fait le lien entre les problématiques liées à la sécurité économique d'un côté, et au soutien à la compétitivité de l'autre. Le responsable de la thématique « industries de défense » au sein de la DIRECCTE est également systématiquement associé aux réunions du CSAS. La diffusion des dispositifs d'aide et de soutien économique existant est régulièrement assurée par la DIRECCTE auprès des acteurs du CSAS.

La mise en place d'une coordination structurée s'appuie sur le projet d'une base de données sécurisée permettant la collecte et l'échange d'informations entre acteurs habilités. Les éléments ainsi collectés permettront d'alimenter le plan de veille stratégique. L'ensemble des entreprises accompagnées en IE figurera dans cette base de données qui sera actualisée par chacun des référents. Le lien entre les acteurs en sera renforcé.

Action 1.4 : Améliorer le fonctionnement en réseau des référents IE :

Pilote : SGAR

En particulier dans le cadre des visites d'entreprises (qu'il s'agisse des entreprises stratégiques identifiées en CSAS ou des quelque 400 entreprises accompagnées chaque année par la DIRECCTE, notamment les ETI et pépites) : la coordination des différents acteurs de l'IE en région doit permettre un affichage concerté afin d'éviter une sollicitation excessive des chefs d'entreprise.

Action 1.5 : Implication de l'échelon départemental

Pilote : SGAR

Suite à la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 24 avril 2012, un référent départemental intelligence économique a été désigné par chacun des préfets de la région Centre. Conformément aux lettres de mission qui ont été adressées par le préfet de région à ces correspondants, ceux-ci ont pour mission :

- pour ce qui concerne la veille stratégique, contribution à l'identification des secteurs en mutation, grandes filières, secteurs d'avenir, potentiels de développement à l'international, en privilégiant les secteurs d'activité pour lesquels la DIRECCTE exerce une veille particulière (l'automobile, la pharmacie, la cosmétique, l'agroalimentaire, et les technologies électriques efficaces en énergie), ainsi que les territoires à enjeu particulier ;
- pour ce qui concerne le soutien à la compétitivité des entreprises, l'orientation des demandes d'entreprises traitées par la préfecture et les directions territoriales vers la DIRECCTE, et en particulier vers le chargé de mission développement économique du territoire ;
- pour ce qui concerne la protection du patrimoine et la sécurité économique, l'orientation des entreprises vulnérables ou victimes d'actions d'ingérence, identifiées par les services de la préfecture ou les directions territoriales, vers les services spécialisés en sécurité économique (DRRI, gendarmerie, DPSD).

AXE 2 : SENSIBILISER ET FORMER A LA DEMARCHE D'IE

Préambule :

A) La sensibilisation passe d'abord par la communication :

- la mutualisation d'outils tels que l'auto-test d'Intelligence Economique auprès des chefs d'entreprise participe à la sensibilisation et à la formation à l'IE. Les acteurs du SRIE sont force de proposition pour la mise en œuvre de nouveaux outils pédagogiques visant à encourager le chef d'entreprise à collecter, analyser, valoriser et protéger l'information économique stratégique lui permettant d'accroître la compétitivité de son entreprise.
- le partenariat signé entre le Service de Coordination à l'Intelligence Economique (SCIE) de Bercy et l'Ordre des experts comptables vise à diffuser les méthodes d' « intelligence comptable et financière » auprès des experts comptables. Une plaquette de présentation de l'IE co-réalisée par l'ordre des experts comptables et la DIRECCTE Centre, en associant l'ensemble des membres du CCVI, permettra de communiquer, à partir de témoignages concrets de chefs d'entreprises, sur l'effcience de l'IE.
- la promotion des guides « veillez futé à l'international » tome 1 et 2 du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur Français (CNCCEF) favorise l'appropriation de la démarche par les chefs d'entreprise.
- les sensibilisations réalisées par les CCI et la CCIR.

B) La formation en IE en région Centre s'appuie principalement sur la formation initiale des étudiants dans le cadre de deux masters spécialisés :

- le master SVETIC à l'Université d'Orléans
- et le master spécialisé en management d'information stratégique délivré par l'ESCEM de Tours.

Action 2.1 : Poursuivre la diffusion de l'auto-test intelligence économique et de plaquettes

Pilote : DIRECCTE

Action 2.2 : Poursuivre l'organisation de conférences et animations sur l'IE au profit des chefs d'entreprises :

Pilote : DIRECCTE

Pour renforcer cette sensibilisation, des conférences et animations sur l'IE continueront d'être organisées au profit des chefs d'entreprise. Ces actions bénéficient de l'appui de partenaires tels que les CCI, la CCIR, les Dirigeants Commerciaux de France, l'Ordre des experts comptables, l'IHEDN.

Au travers de ces conférences, les témoignages de chefs d'entreprise et de « success story » doivent être privilégiés. En effet les retours d'expériences réussies permettent de confirmer la valeur ajoutée de l'IE. Cela doit permettre une vision concrète de ce qui souvent peut apparaître uniquement comme un concept.

Complément à Action 2.2 ou Action 2.5 Les consultants labellisés « EUCLES » (formation en sécurité économique délivrée par la DIIE et l'INHESJ) souhaitant prospecter en région Centre seront invités à fournir un plan de prospection au SGAR, afin que leur action soit cohérente avec les actions en cours.

Action 2.3 : Améliorer le portail régional d'IE qui a été conçu comme un vecteur de communication et de sensibilisation avant d'être fournisseur de veille.

Pilote : CCIR

Mis en place par la CCIR en lien avec les acteurs régionaux de l'IE, le portail régional à l'IE www.iecentre.fr est pris en compte au moins jusqu'en 2014 par la CCIR. Celui-ci doit être optimisé tant sur le fond que sur la forme.

Vecteur de communication, il doit permettre une large diffusion des outils, méthodes et bonnes pratiques relatives à l'IE. Chaque acteur du SRIE peut profiter du portail pour mettre en ligne des événements les concernant ou toute autre information utile au chef d'entreprise pour la mise en place de sa démarche d'IE (retour d'expérience, méthode, outils, colloques IE...)

En complément de la sensibilisation apportée par le portail, celui-ci assure une veille internet dans de nombreux domaines, par le biais de flux RSS, qui peut être diffusée à toute entreprise intéressée.

Action 2.4 : Pérenniser la formation initiale en IE en favorisant les stages des étudiants au sein d'entreprises ou d'organismes régionaux et associer à l'avenir l'ENSI de Bourges :

Pilote : DRRT

Les actions de formation à l'IE doivent être pérennisées.

A l'issue, ou pendant leur formation, chacun des étudiants des masters doit réaliser un stage en entreprise. Le réseau des acteurs de l'IE en région Centre pourra être mobilisé et sollicité dans le cadre des recherches de stage en entreprise, en lien avec le réseau des CCEF et Ubifrance.

Outre les deux formations identifiées (SVETIC, ESCEM), la DRRT recensera les partenariats possibles sur les thématiques liées à l'intelligence économique (sécurité informatique, etc.) avec les organismes de formation et les laboratoires du territoire. L'ENSI de Bourges notamment, qui délivre un enseignement consacré à la sécurité des systèmes d'information, sera pris en compte comme partenaire régional.

AXE 3 : PROMOUVOIR ET SOUTENIR DES ACTIONS CONCRETES DE SECURITE ECONOMIQUE

L'objectif affiché de ce troisième axe est de renforcer la sécurité économique des entreprises et des établissements de recherche face aux menaces qui peuvent peser sur eux.

Concrètement, l'ensemble des entreprises référencées dans le cadre du CSAS bénéficient d'un appui/conseil par les services de l'Etat sur cette thématique. Une visite annuelle permet de sensibiliser les chefs d'entreprise et de détecter d'éventuelles vulnérabilités nécessitant des actions correctrices.

Action 3.1 : Accompagnement des laboratoires et instituts de recherche :

Pilote : CSAS, en lien avec la DRRT

Les laboratoires de recherche et les instituts de recherche de la région Centre doivent bénéficier d'un accompagnement sur la sécurité économique au moins une fois par an par les services de l'Etat.

Action 3.2 : Accompagnement des pôles de compétitivité :

Pilote : CSAS, en lien avec les pôles de compétitivité

A la suite du rapport du SCIE de juillet 2011 sur la sécurité économique des pôles de compétitivité, un «certificat sécurité économique » devrait être mis en place et faire partie des critères d'évaluation des pôles à partir de la phase 3.0.

L'accompagnement des pôles de compétitivité du territoire et de leurs adhérents en sécurité économique reste une préoccupation du CSAS.

Action 3.3 : Accompagnement des ETI et pépites :

Pilote : CSAS, en lien avec la DIRECCTE

Chaque ETI et pépite fera également l'objet d'un suivi IE en matière de sécurité économique.

A l'occasion de chaque CSAS, le CRIE fera un recensement des ETI/pépites de l'un des départements de la région Centre (6 CSAS par an, chaque département sera vu une fois dans l'année) nécessitant un suivi en matière de sécurité économique.

Action 3.4 : Promotion des régimes économiques de l'administration des Douanes

Pilote : CSAS, en lien avec la DIRECCTE et la DRDDI

Les régimes économiques de l'administration des douanes permettent à leurs bénéficiaires d'avoir des facilités et des sécurités dans leurs démarches. Pour exemple, le statut d'OEA (Opérateur Entreprise Agréée), mis en place par l'administration des Douanes afin de sécuriser et faciliter les échanges à l'international et valable dans l'ensemble de l'Union européenne, permet de distinguer les opérateurs communautaires les plus fiables, dans une logique de labellisation qualité. Ce statut pourra être proposé aux entreprises accompagnées en IE, en articulation avec la DRDDI. Des douaniers pourraient donc devenir référents.

Action 3.5 : Améliorer le maillage territorial et la détection des entreprises des secteurs stratégiques

Pilote : CSAS

Pour améliorer la détection des entreprises des secteurs stratégiques, le CSAS continuera à s'appuyer sur le maillage territorial des services de sécurité, en complément duquel les correspondants départementaux intelligence économique interviendront.

AXE 4 : ASSURER LA VEILLE STRATEGIQUE POUR LE COMPTE DE L'ETAT**Pilote : DIRECCTE**

Le déploiement de l'outil E veil (AMI software) au sein de la DIRECCTE et des services de l'Etat doit permettre de réaliser une veille stratégique pour le compte de l'Etat dans le cadre du plan de veille stratégique régional arrêté par le Préfet de région. L'anticipation des mutations économiques, l'analyse des forces et faiblesses des secteurs économiques structurants et porteurs en région Centre, notamment à partir des travaux des 5 comités stratégiques de filière régionaux mis en place permettront d'orienter l'action de l'Etat en faveur du développement de la valeur des entreprises et des territoires. Certains territoires pourront également être plus spécifiquement observés.

Action 4.1 : définir des orientations de veille pour l'outil Eveil en région Centre (5 filières stratégiques et certains territoires) en cohérence avec les sujets et thèmes suivis dans le cadre du dispositif national et les actions de veille spécifiques conduites au niveau régional.

Action 4.2 : étudier l'opportunité, définir le format et les destinataires d'une éventuelle future lettre de veille pour les services de l'Etat en région Centre

Action 4.3 : interpréter les résultats de veille fournis par Eveil et les diffuser au sein des autres services de l'Etat et de ses partenaires

AXE 5 : PROMOUVOIR LA VEILLE AUPRES DES ENTREPRISES POUR SOUTENIR LEUR COMPETITIVITE

Il s'agit d'appeler l'attention des entreprises sur l'importance pour elles d'assurer une veille sur leur environnement concurrentiel.

Action 5.1 : valoriser la veille stratégique au sein des pôles :

Pilote : DIRECCTE

En lien avec l'action 2.3 sur le portail régional à l'intelligence économique, et à partir des actions menées dans le cadre du SRIE 2009-2012, les pôles de compétitivité et clusters de la région Centre doivent maîtriser au sein de leur gouvernance les démarches d'IE selon les trois composantes de la politique publique d'IE : sécurité économique, compétitivité et veille stratégique. Les résultats, notamment en matière de veille stratégique seront valorisés en interne et auprès des adhérents en lien avec les fédérations professionnelles. Les pôles et clusters pourront identifier au sein de leur structure des référents IE, capteurs d'informations et relais notamment à l'international.

Le pôle ELASTOPOLE envisage la mise en œuvre d'un cycle de formation en IE, destiné aux 4 pôles de compétitivité.

Action 5.2 : Valoriser et promouvoir la veille au sein de « l'équipe de France de l'export ».

Pilote : DIRECCTE

La charte de l'export a été signée le 19 mars 2012 en présence du ministre du commerce extérieur. L'ensemble des acteurs régionaux (consulaires, services de l'Etat, Région et Centréco, conseillers du commerce extérieur de la France, Ubifrance, Coface, Oséo) est mobilisé pour accompagner les entreprises de la région à l'international (4869 entreprises exportatrices recensées en 2010). L'ensemble des acteurs du SRIE doit bénéficier de l'expertise de « l'équipe de France de l'export » afin de connaître les opportunités de développement à l'international et d'en faire profiter les entreprises suivies notamment en CSAS.

Action 5.3 : Mettre en réseau les réseaux du soutien à la compétitivité:

Pilote : DIRECCTE

Plus largement il s'agit de mettre en réseau les réseaux : équipe de France de l'export, réseau centre innovation(RCI), intelligence économique, plans d'action des filières (CSFR), compétences sur les territoires et appui RH aux entreprises (GPECT); cette animation concourt à la compétitivité et la veille.

Action 5.4 : Apporter des solutions de veille précises à des utilisateurs privés:

Pilote : CCIR

La CCIR réalise des veilles (brevets, réglementation, législation) pour les pôles et clusters de la région Centre. Elle réalise également des « états de l'art » au profit d'entreprises souhaitant se lancer dans un projet d'innovation précis.

Concernant la veille technologique, l'INPI sensibilise et forme les entreprises à l'utilisation d'outils spécifiques. D'une part, par des actions ciblées réalisées directement dans l'entreprise : Prédiagnostic PI auprès des PME et ETI, formations sur mesure dans les entreprises. D'autre part par des actions collectives organisées avec des partenaires régionaux de l'innovation (ateliers de formation en partenariat avec la CCIR, les pôles de compétitivité...).

MISE EN ŒUVRE DU SRIE :

Le présent document sera considéré comme valide après avoir été présenté et approuvé par le CAR (comité d'administration régionale). Il s'applique pour une durée de 3 ans. Le SRIE n'est néanmoins pas un document figé jusqu'en 2015 mais au contraire doit rester ouvert aux évolutions de l'environnement régional.

Le pilotage de chaque action

Pour chaque action, un pilote a été déterminé (acteur, organisme ou comité). Au besoin, une équipe projet peut être constituée sur les actions les plus complexes afin d'identifier les tâches à accomplir, les moyens nécessaires à leur réalisation, le calendrier de réalisation.

Le comité exécutif du SRIE

Le comité exécutif du SRIE rassemble les pilotes des actions du SRIE et les principaux partenaires régionaux impliqués dans la démarche : SGAR, DIRECCTE, Représentants du CSAS, Représentants du CCVI, Conseil Régional, CRCCI, ARITT, Université d'Orléans, ESCEM de Tours.

Il est animé par le SGAR ou son représentant.

Les missions du comité exécutif sont les suivantes :

- validation des programmes de mise en oeuvre de chaque action
- coordination et cohérence de la mise en oeuvre des actions
- évaluation des actions

Le comité exécutif se réunit au moins une fois par an pour établir le bilan des travaux réalisés, identifier les problèmes en suspens et proposer éventuellement de nouvelles actions.

La mise en œuvre du SRIE 2012 :2015 sera effective après validation par les services de l'Etat en CAR (comité d'administration régionale) le 17 octobre 2012, et par l'ensemble des partenaires institutionnels en comité stratégique d'intelligence économique le 22 novembre 2012.